

Produit

Amundi S&P Eurozone Climate Paris Aligned UCITS ETF Acc

Un Compartiment de MULTI UNITS LUXEMBOURG

LU2195226068 - Devise : EUR

Ce Compartiment est agréé au Luxembourg.

Société de gestion : Amundi Luxembourg S.A. (ci-après : « nous »), membre du groupe Amundi, est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF).

Le CSSF est chargé du contrôle d'Amundi Luxembourg S.A. en ce qui concerne ce Document d'informations clés.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter www.amundi.lu ou appeler le +352 2686 8001.

Ce document a été publié le 05/06/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un Compartiment de MULTI UNITS LUXEMBOURG, un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), constitué en tant que SICAV.

Durée : La durée du Compartiment est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou par fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs : Le Fonds est un OPCVM indiciel géré passivement.

Le Fonds a pour objectif d'investissement de répliquer l'évolution, à la fois à la hausse et à la baisse, de l'Indice S&P Eurozone LargeMidCap PAB ESG Index (EUR) NTR (l'« Indice de référence ») libellé en euros, tout en minimisant la volatilité des écarts entre le rendement du Fonds et le rendement de l'Indice de référence (l'« Écart de suivi »). Le niveau prévu d'écart de suivi dans les conditions normales du marché est indiqué dans le prospectus.

L'Indice de référence est représentatif de la performance des titres de participation admissibles par rapport à l'Indice S&P Eurozone LargeMidCap (l'« Indice parent ») sélectionnés et pondérés pour être collectivement compatibles avec un scénario de réchauffement climatique de 1,5°C. La stratégie de pondération vise à minimiser par l'optimisation la différence de pondération des constituants par rapport à l'Indice parent tout en fournissant simultanément un large éventail d'objectifs climatiques couvrant le risque de transition (par exemple un taux minimal d'auto-décarbonisation de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre qui équivaut à au moins 7 % en moyenne par an), les opportunités de changement climatique (grâce à une part de revenu vert-brun sensiblement plus élevée) et le risque physique (grâce à une exposition réduite aux risques physiques liés au changement climatique à l'aide de l'ensemble de données sur les risques physiques de Trucost, tel que défini dans la méthodologie de l'Indice de référence). L'Indice de référence vise à satisfaire et à maintenir les critères établis par les Informations ESG du Groupe d'experts techniques (« TEG ») de l'Union européenne sur le Benchmark climatique, afin de se qualifier en tant qu'Indice de référence aligné sur l'Accord de Paris (« EU PAB »). Pour de plus amples informations concernant les exclusions appliquées par l'Indice de référence conformément aux indices de référence de l'UE alignés sur l'Accord de Paris, veuillez consulter la section du Prospectus intitulée « Directives concernant les dénominations des fonds contenant des termes liés aux critères ESG ou à la durabilité ».

Le Fonds suit une approche extra-financière qui permet de réduire d'au moins 50 % l'intensité globale des émissions de gaz à effet de serre par rapport à l'Indice parent. Pour de plus amples informations sur les objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) généraux et spécifiques visés par le Fonds, veuillez consulter le Code de transparence du Fonds, disponible à l'adresse <https://www.amundiETF.com/>.

Les limites de la méthodologie de l'Indice de référence sont décrites dans le prospectus du Fonds au moyen de facteurs de risque, tels que le retrait de l'étiquette UE PAB ou le risque lié aux données sur le carbone utilisées dans la méthodologie de l'Indice de référence.

L'analyse des émissions actuelles et futures de gaz à effet de serre des sociétés est en partie fondée sur des données, des modèles et des estimations déclaratifs. Dans l'état actuel des données disponibles, toutes les données sur les émissions de gaz à effet de serre ne sont pas disponibles, et certaines sont basées sur des modèles (en particulier celles liées au scope 3 qui comprend toutes les émissions de gaz à effet de serre qui ne sont pas directement liées à la fabrication d'un produit). La méthodologie de l'Indice de référence n'empêche pas d'incorporer les titres des sociétés émettant des gaz à effet de serre.

Le site web de S&P (<https://www.spglobal.com/spdji/en/>) contient des informations plus détaillées sur les indices S&P.

L'Indice de référence est un indice de rendement total net. Un indice de rendement total net calcule le rendement des composants de l'Indice de référence en se basant sur l'inclusion de tous les dividendes ou distributions dans le rendement de l'Indice de référence après retenue d'impôt.

Le Fonds cherche à atteindre son objectif par le biais d'une réplification directe, en investissant principalement dans les titres constituant l'Indice de référence. Pour optimiser la réplification de l'Indice de référence, le Fonds peut utiliser une stratégie de réplification par échantillonnage.

L'utilisation potentielle de cette technique est publiée sur le site Web d'Amundi : www.amundiETF.com.

La composition mise à jour des participations du Fonds est disponible sur www.amundiETF.com.

En outre, la valeur nette indicative des actifs est publiée sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds, et pourrait également être mentionnée sur les sites des bourses où le Fonds est coté.

Investisseur de détail visé : Ce produit est destiné aux investisseurs ayant une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante en matière d'investissement dans des fonds, cherchant à accroître la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et pouvant supporter des pertes allant jusqu'au montant investi.

Remboursement et opérations de rachat : Les actions du Compartiment sont cotées et négociées sur une ou plusieurs bourses de valeurs. Dans des circonstances normales, vous pouvez négocier des actions pendant les heures de négociation des bourses. Seuls les participants autorisés (par exemple, des institutions financières sélectionnées) peuvent négocier des actions directement avec le Compartiment sur le marché primaire. De plus amples détails sont fournis dans le prospectus MULTI UNITS LUXEMBOURG.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une catégorie d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis. L'action de capitalisation conserve automatiquement, et réinvestit, tout le revenu attribuable au sein du Compartiment, accumulant ainsi de la valeur dans le cours des actions de capitalisation.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le Compartiment, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Luxembourg S.A., 5, allée Scheffer 2520 Luxembourg, Luxembourg.

La Valeur nette des actifs du Compartiment est disponible sur www.amundi.lu

Dépositaire : Société Générale Luxembourg.

Représentant en Suisse : Société Générale, Paris, Succursale de Zurich, Talacker 50, Case postale 5070, 8021 Zurich.

Agent payeur en Suisse : Société Générale, Paris, Succursale de Zurich, Talacker 50, Case postale 5070, 8021 Zurich.

En Suisse, le prospectus, le Document d'informations clés, les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels de cet OPCVM peuvent être obtenus, gratuitement, auprès du représentant en Suisse.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	28 €	214 €
Incidence des coûts annuels**	0,3 %	0,3 %

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement annuel moyen soit de 8,81 % avant déduction des coûts et de 8,50 % après cette déduction.

Nous ne facturons pas de coût d'entrée

Si vous avez investi dans ce produit dans le cadre d'un contrat d'assurance, les coûts indiqués n'incluent pas les coûts supplémentaires que vous pourriez éventuellement supporter.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée*	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie*	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs ou d'exploitation	0,20 % de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	20,00 EUR
Coûts de transaction	0,08 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts d'achat et de vente des investissements sous-jacents au produit. Le montant réel dépend de la quantité que nous achetons et vendons.	8,31 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0,00 EUR

* Marché secondaire : dans la mesure où le Compartiment est un ETF, les Investisseurs qui ne sont pas des Participants autorisés ne pourront généralement acheter ou vendre des actions que sur le marché secondaire. Par conséquent, les investisseurs paieront des frais de courtage et/ou des coûts de transaction concernant leurs transactions en bourse. Ces frais de courtage et/ou coûts de transaction ne sont ni facturés ni payables par le Compartiment ou la Société de gestion, mais par l'intermédiaire de l'investisseur même. En outre, les investisseurs peuvent également devoir supporter des écarts acheteur-vendeur (« bid-ask spreads »), c'est-à-dire la différence entre les cours auxquels les actions peuvent être achetées et vendues.

Marché primaire : les Participants autorisés qui négocient directement avec le Fonds paieront les coûts de transaction liés au marché primaire.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans, est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Compartiment.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : Vous trouverez plus de détails sur la fréquence des transactions dans la section « En quoi consiste ce produit ? ». Veuillez consulter la section « Que va me coûter cet investissement ? » pour plus de détails sur les frais de sortie.

Sur le Marché primaire, la Société peut :

- Suspendre le rachat d'actions, si des circonstances exceptionnelles l'exigent, en tenant compte des intérêts des investisseurs.
- Gérer les risques de liquidité, (i) en limitant le nombre d'actions rachetées dans un court laps de temps si les demandes de rachat atteignent un seuil prédéfini au-delà duquel ces demandes ne peuvent plus être exécutées dans l'intérêt de tous les investisseurs (« **Mesures de plafonnement** ») et (ii) en appliquant des outils anti-dilution (droits anti-dilution ou ajustement partiel ou total de la valeur liquidative) pour atténuer tout effet dilutif important pour les investisseurs restants.

Sur le Marché secondaire, les investisseurs seront généralement en mesure de vendre leurs actions sur la bourse concernée. De plus amples informations sont disponibles dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +352 2686 8001
- Envoyer un courrier à Amundi Luxembourg S.A., Service clients, 5 allée Scheffer, 2520 Luxembourg, Luxembourg
- Envoyer un e-mail à info@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.lu.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'informations relatifs au Compartiment, y compris les diverses politiques publiées du Compartiment, sur notre site Internet www.amundi.lu. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Compartiment au cours des 10 dernières années sur www.amundi.lu.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.lu.